

## Changement climatique, défense et sécurité : nouvelle dynamique internationale et enjeux pour la France

NICOLAS REGAUD

Après une longue éclipse, les États-Unis et le Royaume-Uni se réengagent en matière de sécurité climatique. L'UE et l'OTAN s'organisent également, tant dans le domaine de la transition énergétique que de l'adaptation des forces armées. La France est apparue ces dernières années comme un pays leader dans ce domaine ; elle peut le rester si elle élabore une vision prospective des enjeux sécuritaires du changement climatique, une gouvernance et une stratégie, aux niveaux ministériel et interministériel.

Quelques heures après son investiture, le président Joe Biden signalait un ordre exécutif réintégrant les États-Unis dans l'accord de Paris, première mesure destinée à rétablir le leadership américain dans la lutte contre le changement climatique. Une concurrence internationale vertueuse est désormais engagée avec l'Union européenne ainsi qu'avec la Chine, le président Xi Jinping ayant exprimé l'ambition que son pays – premier émetteur mondial de gaz à effet de serre – atteigne la neutralité carbone en 2060. Une compétition internationale plus feutrée est apparue concernant la prise en compte des enjeux sécuritaires et de défense du changement climatique. Les États-Unis furent les premiers – dès les années 1990 – à considérer que le changement climatique constituait un « amplificateur des risques et menaces » et un enjeu de sécurité nationale et internationale, multipliant les rapports officiels sur son impact stratégique et ses incidences opérationnelles, en particulier sur les infrastructures militaires. Ce leadership américain se confirma sous les administrations Obama, mais s'évanouit à l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche. En Europe, le Royaume-Uni fut le pays le plus avancé dans cette réflexion au début des années 2010, mais ne poursuivit pas cet engagement dans la durée. La France prit alors le relais, notamment en organisant une conférence internationale des ministres de la Défense sur les enjeux de défense du changement climatique, peu avant la COP21 de 2015, qui fut suivie de plusieurs initiatives en matière de recherche stratégique et de coopération internationale, mais aussi dans le domaine de la contribution des armées aux politiques publiques

de développement durable. Un rapport de l'institut Clingendael publié en mars 2020 plaçait ainsi la France en tête des pays engagés dans une politique d'atténuation et d'adaptation dans le domaine militaire.

Toutefois, au cours des derniers mois, nous avons assisté à une accélération du tempo de la prise en compte de l'impact sécuritaire du changement climatique au niveau international. Ainsi, en novembre 2020, le SEAE, en collaboration avec les services de la Commission et l'AED, a présenté une Feuille de route sur le changement climatique et la défense, approuvée par le Conseil en janvier 2021. Elle traite des liens entre le changement climatique et la défense, y compris dans le contexte de la politique de sécurité et de défense commune, notamment dans les domaines opérationnel, du développement des capacités et de la transition énergétique.

L'OTAN n'est pas en reste et devrait adopter un plan d'action climat et défense à l'occasion du sommet de l'OTAN le 14 juin 2021. Celui-ci devrait notamment permettre à l'organisation de développer ses capacités de connaissance et d'anticipation de l'impact du changement climatique sur la sécurité internationale, les infrastructures militaires, les opérations – notamment de secours humanitaire –, et encourager les efforts en matière d'innovation et de contribution aux politiques publiques de développement durable.

Au Royaume-Uni, le ministère de la Défense britannique confiait au lieutenant-général Richard Nugee, en mars 2020, le soin de conduire une revue sur les enjeux du changement climatique pour la défense. Celui-ci a remis un

rapport d'orientation stratégique en mars 2021, qui couvre à la fois les questions de transition énergétique et d'adaptation des forces armées. S'il ne s'agit pas d'une stratégie ministérielle *stricto sensu*, ce rapport dresse le panorama des enjeux et propose une méthode permettant, en trois étapes successives étalées sur trente ans, d'engager le ministère dans une politique transformationnelle majeure.

Enfin, la rupture la plus profonde est intervenue aux États-Unis. Une semaine après son investiture, le président Biden approuvait un ordre exécutif sur la lutte contre la crise climatique aux niveaux national et international. Celui-ci désignait son représentant spécial pour le climat, membre du NSC, en la personne de John Kerry et demandait notamment au département de la Défense de lui présenter un plan d'action d'ici la fin mai 2021 en vue de **l'adaptation des installations et des opérations militaires** aux conséquences du changement climatique ainsi qu'une analyse des risques climatiques afin de les incorporer dans les activités de planification. Il chargeait en outre 18 agences de renseignement de produire, sous l'égide du directeur du renseignement national, **une National Intelligence Estimate sur les implications sécuritaires du dérèglement climatique**. Dans cette dynamique, **le département de la Défense a créé un groupe de travail** – dirigé par Joe Bryan, conseiller auprès du SecDef – afin de coordonner les travaux ministériels, incorporer la question climatique dans la stratégie de défense et les documents de doctrine, de planification et de programmation, et de développer les liens avec les autres départements ministériels.

Cette nouvelle dynamique internationale est positive car les institutions de défense doivent être des acteurs de la transition énergétique et se préparer aux nécessaires adaptations qu'induit le changement climatique dans l'ensemble de leurs missions. En France, le rapport d'information parlementaire consacré à ces enjeux, publié en février 2021, souligne les avancées effectuées au cours des dernières années, notamment l'élaboration d'une stratégie de développement durable de la défense dès 2012 et actualisée en 2016, la création d'un Observatoire Climat et Défense, l'expérimentation Eco-Camp 2025 ou la stratégie énergétique de la défense en 2020. Le rapport souligne néanmoins la nécessité d'« accélérer l'adaptation des armées », notamment en termes de capacités et de formation, de climato-conception des équipements, d'évaluation de la vulnérabilité des installations de défense, toutes actions passant par un renforcement de la « gouvernance climatique » et une intégration du défi sécuritaire du changement climatique dans les prochains LBDSN et loi de programmation militaire.

Mais ce que nous apprennent les récentes évolutions internationales – en particulier les décisions américaines – c'est que les défis sécuritaires du changement climatique doivent être analysés dans un cadre interministériel et

**que les réponses doivent être globales** – en intégrant les volets de l'atténuation et de l'adaptation – **et s'inscrire dans le cadre d'une feuille de route interministérielle ou d'une stratégie nationale**. En outre, tant les décisions du département de la Défense américain que les recommandations du rapport britannique consistent, au premier chef, à **créer un groupe de travail ou un comité ministériel de haut niveau, permettant d'animer le travail interservices, de collaborer en interministériel et au niveau international**. C'est d'ailleurs la voie préconisée par la Stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes, dans sa version mise à jour en décembre 2019, qui recommande d'« engager au niveau interministériel une analyse de risques sur les conséquences des changements climatiques pour l'action de l'État en mer ».

Lors du sommet sur le climat organisé par Washington en avril, le secrétaire à la Défense Lloyd Austin a mis en avant le Royaume-Uni en raison du rapport d'orientation récemment présenté. Cela illustre le potentiel de coopération qu'offre ce dossier, où les **États-Unis vont désormais jouer un rôle majeur d'entraînement**. Or, sur le plan militaire, la France partage avec les États-Unis – et davantage que le Royaume-Uni – de multiples points de convergence en faveur d'un engagement fort en matière de sécurité climatique. Cela tient à l'exposition élevée de nos deux pays au risque climatique, au rôle international de nos forces armées en cas de catastrophe naturelle, à l'importance de nos réseaux de bases à l'étranger et outre-mer, pour la plupart situées en zone tropicale très exposée aux risques climatiques, et enfin à d'importants engagements opérationnels dans des régions également très affectées par les conséquences du changement climatique. Enfin, l'engagement stratégique de la France en Indo-Pacifique et les initiatives qu'elle y a engagées tant dans le Pacifique Sud que dans l'océan Indien en matière de sécurité climatique illustrent les possibilités de coopération active entre Paris et Washington dans ce domaine.

La France a bien compris l'importance croissante que la sécurité climatique allait prendre dans l'agenda sécuritaire international, amenée à devenir un sujet incontournable des dialogues et des initiatives de coopération régionale. Pour que la France conserve sa place dans le peloton de tête des nations les plus engagées en la matière, qu'elle puisse peser sur les termes du plan d'action de l'OTAN et ses suites, qu'elle continue à montrer la voie pour une prise en compte des risques climatiques sur la sécurité internationale et l'adaptation des forces armées, il suffirait d'une impulsion que donnera, peut-être, la perspective de la PFUE ou de la COP26. ■

*Nicolas Regaud est délégué au développement international à l'IRSEM. Docteur en science politique, il travaille notamment sur les questions stratégiques en Indo-Pacifique et la sécurité climatique.*

Contact : [nicolas.regaud@irsem.fr](mailto:nicolas.regaud@irsem.fr)